

Programme Paix et sécurité en Sénégambie méridionale



Enda Prospectives et Dialogues Politiques

Etude sur les migrations intra régionales : cas de la Sénégambie méridionale

Note de cadrage

I. Contexte et justification

1.1. Croissance démographique et flux migratoires induits

L'Afrique subsaharienne est la dernière région de la planète à accomplir sa transition démographique¹. En Afrique de l'Ouest surtout, le niveau encore soutenu de la croissance démographique (le taux annuel de croissance de la population est compris entre 3 et 4% selon les pays de la sous région) engendre d'importantes évolutions des dynamiques de peuplement ainsi que des mutations spatiales (structuration, répartition...), socio-économiques et identitaires (voir infra).

Toutefois, une instabilité chronique des conditions démographiques s'exprime dans certaines zones : aggravation des indicateurs de pauvreté (taux bruts de mortalité élevés, insuffisance de l'encadrement sanitaire qui favorise l'extension des épidémies et des pandémies, pénuries alimentaires, malnutrition, etc.) qui peuvent provoquer des coupes sombres dans la population, au point de réduire le dynamisme démographique.

L'une des évolutions démographiques singulières réside dans la prééminence des classes de 6 de 25 ans dans la pyramide des âges. Les moins de 15 ans représentent 43 à 45% de la population à la fin du XX siècle, contre environ 3% pour les plus de 64 ans. « L'Afrique de l'Ouest s'enrichit donc de nouveaux bras », selon le mot de P. Kipré (2005).

Les flux migratoires sont une seconde traduction de cette croissance démographique. La migration se conçoit comme processus intégrant tout type de mouvement de personnes, intérieur ou international sans considération de la durée et des motifs. (Source : www.un-ngls.org/IOM-migration-glossary.pdf)

Un consensus se dégage pour définir un migrant comme une personne âgée de plus de 15 ans vivant depuis plus d'un an dans un pays dont il n'est pas ressortissant. (*Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Série population. Les Migrations. CEDEAO-CSAO/OCDE © 2006.)

Les flux migratoires ont le plus souvent pour soubassement des motivations liées au travail et concernent en majorité les jeunes (15-40 ans). En Afrique de l'Ouest, les flux migratoires

¹ En 1960, l'Afrique de l'Ouest était peuplée de 78 millions d'habitants, en 2005, elle en compte 260 millions, soit plus du triple. Selon les projections les plus basses, tenant compte de l'impact de la pandémie du SIDA, la population ouest africaine s'élèvera à plus de 400 millions d'habitants à l'horizon 2025-2030.

ne sont pas unilatéraux mais sont souvent circulaires. Ceux-ci s'opèrent par exemple entre les régions rurales et les régions urbaines, matérialisant les échanges ville campagne.

La plupart des migrations africaines sont intra régionales, ou dirigées des zones rurales vers les zones urbaines. On estime que, sur un total de 191 millions de migrants internationaux, 17 millions viennent d'Afrique et ont migré au sein de l'Afrique. L'Afrique de l'Ouest a eu différents flux de migrants forcés, y compris les personnes déplacées. Conflits armés, crises politiques, pression démographique, sécheresses et dégradations environnementales sont d'importants facteurs de migrations. En 2004, la population réfugiée d'Afrique était estimée à 3.6 millions. Sa population de personnes déplacées à 13 millions.

La plupart des migrants ont des niveaux de formation et de richesse supérieurs à ceux des non migrants. La migration africaine devient de plus en plus féminine – de plus en plus de femmes migrent seules, le manque d'emploi les obligeant à chercher des solutions alternatives pour nourrir leurs foyers. Dans le monde rural il arrive que le résultat de ces migrations soit que les populations restantes ne parviennent pas à cultiver les terres disponibles, le tout résultant en une production alimentaire réduite, que les transferts des migrants ne parviennent pas toujours à combler. Ainsi les migrations, et en particulier les migrations des femmes mettent souvent une pression supplémentaire sur des familles et communautés disposant déjà de ressources faibles.

Au cours de la période coloniale, les flux migratoires, essentiellement Est-ouest, ont été réorientés dans le sens Nord-Sud. La géographie des migrations intra ouest africaines était essentiellement calquée sur les évolutions des implantations administratives, militaires et portuaires des colonies. Par la suite, ce système migratoire a tenté de s'adapter aux fluctuations économiques des pays d'accueil ; au rythme des crises ou de l'essor économique de l'un ou l'autre pays, les migrants ouest africains ont emprunté des routes migratoires différentes et opté pour les pôles d'immigration les plus prospères.

À l'aube des Indépendances et au cours de la décennie 1960, des dispositions incitatives à la libre circulation des personnes et au recrutement d'une main d'oeuvre étrangère sont adoptées. Ainsi, sous le triple effet du développement des cultures de rente (cacao, café, arachide), de l'urbanisation portuaire et de la dégradation de l'environnement naturel de la zone sahélienne, les régions côtières s'affirment comme les plus attractives.

Incontestablement, les années 90 constituent un tournant : les règles du jeu du système migratoire de l'Afrique de l'Ouest commencent à changer : les éléments qui le structurent ne reposent plus sur une bipolarité des échanges — Sud Sud ou Sud Nord — mais traduisent la complexité des itinéraires empruntés (routes nouvelles ou héritées de circuits commerciaux anciens) et la diversité des forces en présence. Ces mutations se poursuivent et s'affirment au cours de la décennie 1990.

Les périodes de crise économique, sociale et/ou politique que traversent les principaux pays d'accueil ouest africains favorisent l'augmentation et la diversification des candidats à l'émigration internationale (migrants économiques ou réfugiés), le développement des migrations de transit et l'évolution de la nature des flux, notamment par l'émergence des réseaux de trafic illicite de migrants. De nouvelles modalités de circulation apparaissent et une multifonctionnalité des lieux s'impose, le même pays pouvant être successivement ou simultanément pôle d'émigration, d'immigration ou de transit.

Aujourd'hui, le système migratoire ouest africain tend à la multipolarité et les forces qui l'animent sont de plus en plus variées. De ce fait, le devenir des migrations internationales ouest africaines se trouve fragilisé. Par voie de conséquence, c'est la stabilité régionale même, dont celles-ci sont l'un des piliers, qui se trouve menacée. En effet, l'histoire le montre en Afrique de l'Ouest, les migrations internationales de main-d'oeuvre ont toujours été une source d'équilibre économique et politique.

Ces évolutions placent les pays ouest africains d'accueil ou de transit dans une position d'autant plus délicate que les pays du Nord, et notamment ceux de l'Union européenne, s'efforcent d'externaliser la gestion de leurs frontières en conférant aux pays du Sud une part grandissante de la responsabilité de leur contrôle. La volonté française de créer une alliance euro- méditerranéenne est à ce titre éclairante. (N. Robin, « Panorama des migrations en Afrique de l'Ouest », *Grain de sel*, n° 40 – sept.-nov. 2007).

Parallèlement, depuis 1950, on assiste, avec la naissance de mégapoles côtières, à une explosion urbaine : de 10% en 1950 encore, la proportion de citadins dans la sous région ouest africaine a atteint 33% en 1990 et 40% en 2000 ; elle se situera à 56% en 2025 selon la plupart des projections.

D'autres particularités des flux migratoires sont à noter en Afrique de l'Ouest. L'histoire des constructions sous régionales a été fortement axée sur le principe de libre circulation des personnes. Par ailleurs les flux de transit influent fortement sur le processus d'intégration par les connexions transnationales entretenues par les réseaux marchands informels.

Du fait de l'ampleur des flux migratoires ouest africains, on assiste au gonflement rapide de la population immigrée dans une poignée d'Etats dont le solde migratoire est positif sur les quinze dernières années du XX siècle (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Gambie). Ce phénomène s'accompagne de tensions sociales nouvelles (expulsions d'immigrés) au nom d'un pseudo « seuil de tolérance » qui cache mal l'échec des politiques économiques « territorialisées ». On voit ici se dessiner ce qui sera un de nos principaux axes de réflexion dans ce document : les incidences identitaires et les conséquences sur la citoyenneté nationale ou régionale des migrations ouest africaines. L'hypothèse d'une « intégration silencieuse par le bas » induite notamment par les mouvements circulaires² et créatrice de citoyenneté souples et d'identités enchevêtrées nous paraît particulièrement pertinente.

Les conflits armés qui ont secoué la sous région durant la décennie 90 ont contribué à mettre sur les routes des flots de réfugiés. Il y a donc un lien important entre l'instabilité sous régionale et les flux migratoires observés. Au niveau communautaire, des initiatives sont prises pour apporter des solutions aux problèmes liés aux migrations (fonction de veille des bureaux de zone CEDEAO, voir aussi infra l'encadré l'« approche commune de la CEDEAO sur la migration »).

La faible attraction de la région pour ses propres ressources humaines est un troisième effet de la croissance démographique et des flux migratoires : les activités non agricoles occupent peu de place dans l'économie pourtant l'agriculture perd peu à peu ses bras. En découle l'accentuation de l'émigration vers les pays de l'hémisphère Nord, phénomène somme toute relativement nouveau : en 1967, pour la France et la Grande-Bretagne, on comptait à peine 70.000 personnes venues d'Afrique subsaharienne ; en 1993, les seuls immigrés originaires des 16 pays d'Afrique de l'Ouest étaient 415.000 dans ces deux pays. L'articulation entre la migration sous régionale et la migration Afrique-pays occidentaux, et notamment la question de l'institutionnalisation de la migration, c'est-à-dire la reconnaissance de la migration comme faisant partie intégrante des politiques de (co-)développement (notamment à travers le rôle joué par les diasporas et les transferts de fonds vers les pays de départ), constitue un enjeu de taille.

² Ouedraogo

1.2. Spécificité des flux migratoires en Sénégal méridionale

La surpopulation induite par la croissance démographique engendre des flux migratoires vers les centres urbains (principaux mais aussi secondaires), ainsi que des espaces fragiles où les ressources se raréfient vers des espaces dotés de meilleures opportunités, comme la région naturelle de Casamance. Mais l'exode rural vers les centres urbains ne constitue qu'une manifestation des nombreux phénomènes migratoires induits par un rééquilibrage entre zones déficitaires et zones excédentaires.

Le constat d'urbanisation galopante à l'échelle ouest africaine est à nuancer dans le cas précis de la Sénégal méridionale : si cette zone connaît une croissance des villes secondaires, elle reste à dominante rurale et les rapports rural urbain et les phénomènes de connexion entre villes et campagne sont plus intéressants à prendre en compte que la croissance urbaine proprement dite.

Au Sénégal, historiquement, les migrations internationales ont d'abord concerné les « *gens du fleuve* », essentiellement originaires du monde rural. Mais depuis le début des années 1980, l'émigration sénégalaise a connu de profonds bouleversements, provoqués notamment par différentes crises rurales. Les zones de départ se sont multipliées.

Au début du XXe siècle, l'introduction de l'arachide permet le développement d'un nouveau pôle économique : le bassin arachidier. Mais au début de la décennie 1970, plusieurs années de sécheresse entraînent le déclin de la production arachidière et favorisent l'exode rural, lui-même relayé par des mouvements migratoires internationaux.

L'émergence de cette nouvelle émigration internationale depuis le bassin arachidier est sans conteste le reflet d'une crise agricole profonde mais elle est aussi l'expression du dynamisme de la communauté mouride. Sans celui-ci, l'exode rural se serait probablement orienté essentiellement vers Dakar et n'aurait pas été aussi rapidement et aussi fortement relayé ou soutenu par l'émigration internationale. Le système confrérique mouride a polarisé l'émigration interne vers un espace symbolique, la ville sainte de Touba, et a défini les modalités d'une nouvelle migration internationale. Le potentiel migratoire du bassin arachidier réside donc à la fois dans la crise d'une culture de rente et dans la force de l'organisation sociale d'une confrérie religieuse très active dans le secteur du commerce.

En moins d'une génération, le Sénégal, d'abord pays d'immigration, accueillant principalement des ressortissants de pays voisins, (Guinée, Mali et Mauritanie), devient l'un des principaux pays d'émigration ouest africain puis un pays de transit, à l'échelle régionale et intercontinentale. Aujourd'hui, il associe simultanément les trois fonctions.

Confrontés à des difficultés économiques et/ou à des troubles politiques, plusieurs pays ouest africains d'accueil se ferment, parfois expulsent, et prennent des mesures comparables à celles adoptées par les pays européens visant à « arrêter toute immigration de travailleurs ». En 1993, en Gambie des rafles d'étrangers provoquent l'expulsion de 55 Guinéens et de 60 Sénégalais ne disposant pas de l'« *Alien's Certificate* » (carte de séjour instituée depuis 1973). Toutefois, à cette période encore, lorsque des difficultés de ce type surgissent, les migrants s'orientent vers des pays voisins et un nouvel équilibre s'établit rapidement au sein de la région.

1.3. Enjeux socio-économiques, de paix et de sécurité liés aux dynamiques démographiques

Les dynamiques démographiques relevées ont diverses incidences sur les plans économique et social.

Les échanges intra régionaux ont cru entre 1975 et 1999 : de 4.2% en 1975, ils passent à 3.5% en 1980, 5.2% en 1985, 6% en 1990 et 17% du commerce général de la région en

1999. Un paradoxe est à noter : alors que la majorité des flux migratoires s'opèrent au sein de l'espace ouest africain, la part des échanges marchands intra régionaux reste modeste dans le commerce de chaque pays comme dans l'ensemble de la région, comparée aux échanges avec le reste du monde. Cette disproportion rend compte de la prévalence actuelle des enjeux de mondialisation sur les enjeux d'intégration régionale dans l'esprit des acteurs étatiques

Cependant il faut noter aussi la difficulté d'évaluer les flux réels (contrebande, trafic, corruption, etc.). La nature, le fonctionnement et le volume des flux d'échanges intra régionaux sont d'autant plus difficiles à décrire et à préciser qu'ils jouent des distorsions normatives et du manque de cohérence entre les politiques publiques nationales.

Une augmentation de la densité rurale se traduit par une fragmentation du foncier et une surexploitation des ressources naturelles (fertilité du sol, biomasse des parcours, forêts, etc.). Cette pression sur les ressources naturelles (forestières, hydriques, foncières) constitue un premier facteur d'instabilité et de tension. Les flux migratoires engendrent des conflits d'usage des ressources ou des tensions dues à la cohabitation entre différentes populations (notamment de différentes ethnies) sur un même territoire.

Mais à l'inverse, dans le cas de tensions politiques ou de conflits armés, la migration peut également permettre aux populations réfugiées d'échapper à la violence des combats. Elle joue alors un rôle de soupape de sécurité. La question de la prévention et de la gestion des conflits est donc pleinement liée aux dynamiques démographiques à l'œuvre dans la sous région.

Les autres mutations socio-économiques ont toutes également un lien indirect avec la circulation des personnes et des biens, en tant que facteur, contrainte ou conséquence : la position stratégique et le fort potentiel économique de la Ségambie méridionale en Afrique de l'Ouest (facteur) ; les évolutions politiques dans les différents pays (facteur ou contrainte selon les cas) ; les modes d'occupation de l'espace (conséquence) ; la coexistence de nombreuses communautés ethniques (facteur et conséquence).

Le contexte institutionnel ouest africain dans lequel s'opère ces mutations socio-économiques suit une double évolution, qui suscite de nouvelles dynamiques territoriales : la construction d'un espace transnational d'intégration d'une part et le processus de décentralisation et le transfert de pouvoir et de fonds à l'échelle locale d'autre part (cf. 1.1 (p.9) de « Stratégies de population et stratégies de développement : convergences et divergences »).

La construction communautaire en cours est en proie à certaines difficultés, liées notamment aux législations et politiques relatives à la libre circulation des personnes, dont l'application accuse un certain retard de la part des gouvernements.

Comme le font ressortir plusieurs textes de l'institution, l'agenda politique de la CEDEAO s'articule autour de quelques priorités : le renforcement institutionnel, la libéralisation des échanges régionaux à travers la création d'une Union douanière, l'harmonisation des politiques économiques et financières en vue d'avoir une zone monétaire unique. Les secousses politiques et conflits dans certains pays membres, dont les répercussions régionales sont de plus en plus évidentes, ont mis aussi la gestion et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest au premier plan des priorités.

Les progrès dans la mise en œuvre théorique de cette stratégie sont principalement perçus par les décideurs politiques et les bailleurs de fonds. En revanche leur réalisation est moins évidente au sein des populations et parmi les opérateurs économiques, qui ne voient pas encore de changement dans leur quotidien ou même dans les projets à court terme des

Etats, malgré les trente ans d'existence de l'institution. Très peu aussi, dans le monde rural, savent ce qu'est la CEDEAO et ce qu'elle vise.

L'UEMOA quant à elle dispose d'un agenda centré sur la consolidation de l'acquis et l'approfondissement du marché commun. Il est fondé aussi sur l'élaboration et la mise en place de politiques sectorielles et de mesures destinées à faciliter le commerce, la libre circulation des personnes, des services et des capitaux dans l'Union. Cependant, de l'UEMOA, seul le rôle monétaire et financier, par le biais de la BCEAO (la banque centrale commune) et de la COAD (la banque de développement de l'Union), semble immédiatement visible à tous.

La nécessité de coordonner les programmes d'intégration de la CEDEAO et de l'UEMOA a été soulignée à Lomé, les 9 et 10 décembre 1999, lors du 22^{ème} sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO.

A cela s'ajoute pour la CEDEAO les différences de culture administrative entre pays « anglophones », « francophones » et « lusophones ».

A la CEDEAO comme à l'UEMOA, l'intégration régionale dans les défis du monde rural reste donc encore beaucoup plus un thème de discours et d'études qu'une réalité tangible. Les réticences à accorder une délégation véritable de souveraineté dans des domaines vitaux pour l'ensemble des peuples se fondent alors encore sur des thèses « nationales ». L'absence d'actions de promotion de l'intégration régionale dans chaque pays laisse beaucoup de place à la « préférence nationale », quand ce n'est pas à la xénophobie qui, elle, favorise la précarité des situations individuelles. »

1.4. Contexte politique et culturel des mutations socio-économiques observées

Le contexte politique dans lequel ces mutations socio-économiques s'opèrent est conflictuel et singulier. Dans les jeunes Etats post-coloniaux d'Afrique de l'Ouest, le processus de construction de l'Etat Nation est inachevé. Si les pouvoirs étatiques s'attachent à entériner les frontières héritées de la colonisation, ils peinent souvent à asseoir leur souveraineté jusqu'aux marges de leur territoire car la perception des frontières par les populations ne cadre pas avec la conception occidentale de l'Etat Nation.

Les héritages territoriaux de la période précoloniale, fondés sur des réseaux d'échanges et de solidarités économiques, sociaux et culturels se sont nourris des différentiels créés par les frontières coloniales et postcoloniales. Ils se manifestent aujourd'hui sous diverses formes, qu'englobe la coopération transfrontalière.

La prégnance du fait ethnique notamment, si celui-ci n'a pas échappé à des transformations durant la période coloniale et du fait de l'urbanisation et de la mondialisation, contribue aujourd'hui encore à transcender les frontières étatiques pour donner une dimension davantage régionale que nationale au maillage territorial. Le phénomène de mondialisation renforce également l'échelle locale, qui se voit conférer des attributions en matière politique et financière, manifestation de la « glocalisation » ouest africaine, d'un nouveau modèle de gouvernance locale, orchestrées notamment par les légitimités coutumières. Ces réseaux familiaux, ethniques ou religieux ont été façonnés par une histoire précoloniale et coloniale commune. Les réseaux Peul, Dioula, Haoussa, Kanouri, Yoruba, Ibo hérités des royaumes et empires sahéliens et des dynasties lignagères en région humide ont été recomposés par les chocs historiques communs de la colonisation et la réorientation des flux et des relations démographiques et économiques. Ils sont néanmoins restés vivaces (notamment les réseaux marchands³, voir E. Grégoire) et ont nourri l'émergence de multiples référents ethniques et communautaires, qui entrent parfois en concurrence avec le sentiment

³ E. Grégoire

d'appartenance nationale et la citoyenneté marquée par l'attachement aux frontières héritées de la colonisation, et qui révèle une certaine intériorisation des cadres étatiques coloniaux. Un jeu avec les nationalités par exemple, entretenus par des réseaux de tuteurs (exemple de la Guinée Bissau) s'observe parfois chez les migrants et déplacés qui circulent au sein de l'espace régional.

Cette multiplicité des référents identitaires (qui sera questionnée plus amplement dans la partie « Cadre théorique et hypothèses de recherche ») va de pair avec un pluralisme juridique qui rend compte de la multiplicité des légitimités (étatiques, coutumières...) qui se chevauchent, s'interpénètrent ou entrent en conflit.

II. Problématiques

De ce contexte multiple émergent différentes problématiques, qui ouvrent la voie à un questionnement protéiforme.

La première grande problématique qui ressort de l'analyse des contextes concerne l'influence du processus d'intégration régionale sur la gestion des migrations en Afrique de l'Ouest. Quel rôle ont eu à jouer les organisations d'intégration régionale depuis leur création sur le plan de la gestion des migrations ? Les migrations sont-elles perçues comme facteur d'intégration régionale ?

Sur ce point la réunion des ministres de la CEDEAO qui s'est tenue le 14 Juin 2007 à Abuja (Nigeria) a donné lieu à un rapport spécial détaillant « l'approche commune de la CEDEAO sur la migration ». En voici quelques extraits :

Approche commune de la CEDEAO sur la migration

« Les Etats membres ont adopté dès 1979 un Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Ce protocole, ainsi que les textes additionnels qui sont venus le compléter, témoignent de la volonté politique des Etats membres de placer la mobilité intra régionale de la population au coeur du processus d'intégration régionale.

« Du point de vue de la CEDEAO, l'objectif est d'établir le lien entre Migration et développement, de circonscrire les effets négatifs de la migration et de donner la priorité aux questions suivantes :

- Comment renforcer les acquis de la mobilité intra régionale et garantir la libre circulation à l'intérieur de l'espace CEDEAO ?

- Comment articuler la mobilité à la promotion du développement local dans les zones de départ et dans les zones d'accueil ?

- Comment promouvoir la migration légale vers les pays tiers, notamment en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord ?

- Comment lutter contre les migrations irrégulières ?

- Comment assurer la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ?

- Comment intégrer la dimension genre dans les politiques migratoires en raison d'une féminisation croissante des migrations ? »

1. Les principes

- 1) La libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace CEDEAO est l'une des priorités fondamentales de la politique d'intégration des Etats membres de la CEDEAO.
- 2) La migration légale vers les autres régions du monde participe au développement des Etats membres de la CEDEAO
- 3) La lutte contre le trafic des personnes est un impératif moral et humanitaire
- 4) La mise en cohérence des politiques
- 5) La protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés
- 6) Prise en compte de la dimension genre dans les politiques de migration

2. Plan d'actions Migration et Développement

2.1 Actions visant à améliorer la libre circulation au sein de l'espace CEDEAO

- 1) La mise en oeuvre du protocole relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.
- 2) L'opérationnalisation du fonds régional de financement de la coopération transfrontalière.
- 3) La définition d'une stratégie régionale d'aménagement du territoire.

2.2. Actions visant à promouvoir la gestion des Migrations régulières.

- 1) Mise en oeuvre d'expériences pilotes au niveau national et régional.
- 2) Mesures concernant les étudiants et les jeunes professionnels
- 3) Mesures concernant les diasporas

2.3. Actions visant la mise en cohérence des politiques

- 1) Mise en place d'un système de suivi des Migrations et des Politiques Migratoires
- 2) Mise en cohérence des politiques relatives aux Migrations et au Développement.

2.4. Actions visant la lutte contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains en particuliers des femmes et des enfants.

- 1) Lutte contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains
- 2) Renforcement du cadre de dialogue entre la CEDEAO, les pays d'accueil et les Pays de transit.
- 3) Renforcement des Capacités de Gestion des Migrations
- 4) Renforcement du système de protection et d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains

2.5. Action visant la protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés

- 1) Protection des droits des migrants
- 2) Protection des demandeurs d'asile et des réfugiés

2.6. Action visant la prise en compte la dimension Genre et Migration

Source : document de politique commune de la CEDEAO sur les migrations, 14 juin 2007

Ces conclusions sont reprises par M. Trémollières dans un article de la revue *Grain de sel* (n° 40 – septembre-novembre 2007). Sur plusieurs de ces points on appréciera les précisions données par les auteurs ou documents suivants :

- ✓ L'impact de la création d'un espace de libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest sur l'avenir du peuplement dans la sous région et ce, alors que ce peuplement n'y est toujours pas stabilisé. Quelles seront les conséquences, à plus ou moins long terme, de la mise en application effective de la liberté de circulation, du droit de résidence et d'établissement au niveau des pays membres de la CEDEAO, sur la redistribution du peuplement de la sous région? (cf. *Politiques migratoires et intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, L. Kabbanji, D. Ouedraogo et V. Piché)
- ✓ La question des droits des migrants, notamment du traitement des travailleurs migrants au sein de la sous région ouest africaine : quelles sont les avancées et les retards en termes juridiques ? (cf. synthèse de l'OIT, dir. H. Ba, 2005)
- ✓ Les politiques publiques de l'étranger et de la citoyenneté (cf. F. Akindès)
- ✓ La question des migrations forcées, du traitement des réfugiés et des populations déplacées (cf doc de Panos Afrique de l'Ouest)

La seconde grande problématique qu'on peut relever à partir de l'analyse des contextes politique et institutionnel concerne les contradictions entre l'impératif de supranationalité, de trans-nationalisme sous-tendu par l'intégration régionale et le cadre surtout étatique d'intervention au sein des organismes institutionnels.

Les réseaux transfrontaliers, qui semblent ouvrir la voie à une véritable intégration régionale butent sur la volonté souvent nationale de souveraineté et de redressement politique et économique de la part des Etats, qui entrent en concurrence avec les autres Etats de la sous région et ce, nonobstant les promesses d'intégration régionale contenues dans les agendas de la CEDEAO et de l'UEMOA. Le réflexe de recourir à la communauté internationale plutôt que de prendre à temps les mesures nécessaires en même temps que de faire jouer la solidarité sous-régionale est une entrave supplémentaire à l'intégration régionale.

Ces tensions entre différentes échelles d'intervention ainsi que les enjeux liés à l'intégration régionale sont bien résumés par P. Kipré (2005).

Le cadre étatique d'intervention : une contrainte au processus d'intégration régionale

« La crise économique des années 1980-90 et les effets négatifs des politiques d'ajustement structurel (PAS) ont montré les insuffisances et les limites d'une perception de la coopération régionale, plus institutionnelle qu'effective, plus soucieuse des intérêts de chaque Etat qu'inscrite dans un véritable processus d'intégration régionale des peuples.

« L'idéal d'intégration régionale se veut une des réponses aux chocs de l'histoire autant qu'aux difficultés de toute nature auxquelles la région doit faire face aujourd'hui. (...) C'est sur la base à la fois du souvenir des ombres de la colonisation et du constat de démembrement de la région opéré par cette dernière qu'on a été formulées les différentes thèses panafricanistes, dont celle de l'intégration régionale. Celle-ci sert donc plus à construire une autre Afrique de l'Ouest, différente de l'espace imaginé par les colonisateurs comme région d'exploitation et de domination, qu'à regarder le passé, même le plus glorieux. Or les politiques post-coloniales de construction de l'Etat Nation se sont placées à rebours d'un tel projet, en contradiction avec les souvenirs communs et le démembrement progressif de l'espace économique ouest africain depuis au moins la fin du XIX siècle.

Source : Intégration régionale et développement rural en Afrique de l'Ouest, P. Kipré (2005, SIDES, IMA, pp. 55-60)

La troisième problématique qui se pose est l'existence de conflits et de distorsions entre d'une part les références, les objectifs et les dynamiques étatiques ou institutionnelles et d'autre part les aspirations, réalisations et dynamiques populaires. L'opposition notamment entre un idéal institutionnel universaliste, nourri de références à la mondialisation et à la globalisation de l'économie et un pragmatisme populaire, qui s'appuie sur une volonté de sécurité et de bien-être à une échelle d'abord réduite répond à une autre opposition entre enjeux strictement économiques et financiers d'une part et enjeux culturels, sociaux et économiques intrinsèquement liés de l'autre. Ces conflits de points de vue entraînent et renforcent un problème de légitimité des programmes et projets menés par les institutions censées conduire l'intégration régionale ouest africaine.

Encore une fois, l'éclairage de P. Kipré sur ces distorsions nous paraît précieux.

Dynamiques populaires et dynamiques institutionnelles

« Sur le terrain, jouant des différents paramètres (informations orales, jeu des taux de change entre les différentes monnaies, variation des taxations différentes entre les Etats, demande paysanne, réseaux de pistes et de routes, etc.), des réseaux marchands s'activent partout dans la zone (Fr.

Leloup, 2001b). Les différents marchés locaux, facteurs dynamiques des relations ville campagne, participent de ce fait à une autre structuration de l'espace national et régional, à l'insu des pouvoirs étatiques. Cette polarisation spatiale semble être le résultat d'une adaptation continue de vieux réseaux, hérités de l'ère précoloniale.

« Les politiques publiques tirent peu de profit (ou exploitent peu) des complémentarités naturelles et anciennes entre le monde de la savane et le monde de la forêt dont les frontières ne se calquent pas sur celles des Etats. Ces complémentarités continuent pourtant de dessiner les polarités traditionnelles de l'espace régional hors des circuits officiels de l'échange et du mouvement des personnes. C'est contre elles que, indirectement, chaque Etat défend ses droits de douanes et ses réglementations tarifaires ; les ressources budgétaires des Etats souverains en dépendent. C'est aussi contre elles que se multiplient les contrôles d'identité nationale, surtout dans les zones surpeuplées de la côte (le Nigeria notamment).

« L'émergence d'une vigilance citoyenne oblige à plus de clarification et de communication efficace dans un processus d'intégration régionale qui, n'en doutons pas, devra être politiquement et socialement négociée avec le monde rural aussi. »

« Dès lors comment articuler un modèle ancien de structuration de l'espace régional et celui, prolongé, de l'ère coloniale, pour répondre à une augmentation continue du nombre d'habitants et y assurer une large sécurité collective ? »

Source : Intégration régionale et développement rural en Afrique de l'Ouest, P. Kipré (2005, SIDES, IMA, pp. 103-106)

III. Cadre théorique/Hypothèses de recherche

Ces trois grandes problématiques abordant le lien entre les migrations intra régionales, la libre circulation des personnes et des biens et l'intégration régionale seront analysées à travers un prisme particulier : les enjeux identitaires liés aux mobilités interrégionales, plus spécifiquement le développement du sentiment d'appartenance à l'Afrique de l'Ouest, d'une conscience et d'une citoyenneté ouest africaine.

Cette conscience identitaire commune serait alors conçue comme un des pivots de l'intégration régionale, pouvant contribuer à désamorcer les tensions et conflits qui gangrènent la zone d'étude.

Les principales questions et hypothèses qui orienteront la recherche seront les suivantes :

3.1. Territorialité(s) ouest africaine(s)

- Les représentations territoriales des migrants sont-elles unilatérales ou plurielles ? Existerait-il, au même titre qu'un pluralisme juridique, un « pluralisme territorial », des « pluri territorialités », c'est-à-dire une superposition de différentes légitimités ? A ce propos, il sera intéressant d'analyser les héritages territoriaux, politiques et identitaires successifs des régimes politiques précoloniaux (royaume du Fouladou, Empire du Gabu, etc.) et coloniaux et leurs impacts sur les mentalités.
- Les réseaux commerciaux, familiaux, ethniques, linguistiques et/ou religieux qui structurent la Sénégalie influent-ils sur ces représentations territoriales et identitaires ? Ces réseaux et les représentations se recomposent-ils au fil des migrations ?

- Existent-il des différences de territorialité entre ruraux et urbains ? La question des différents types de frontières, autres qu'interétatiques (voir par exemple la distinction de R. Escallier entre frontières imposées, frontières spontanées et frontières imaginaires) nourrit celle du conflit entre différents maillages territoriaux. L'idée de territoire ethnique sera également interrogée, à partir de différentes études de cas, notamment en Casamance, près de la frontière dans le Balantacounda et dans certaines zones du sud, comme à Kolda où la seule route en goudron est perçue comme la frontière « réelle » au yeux des populations.

3.2. Incidences identitaires des migrations interrégionales

- La mobilité géographique suscite la construction d'une identité plurielle, d'une pluri appartenance à travers, notamment, les phénomènes de déterritorialisation et de reterritorialisation. Cette nouvelle conception du territoire et l'identité qui en découle effacent-elles les précédentes ou se surimposent-elles à celles-ci en les enrichissant ?
- L'identité des migrants et des transitaires, plus morcelée et plus fragile, serait-elle aussi plus riche que celle des sédentaires, en ce qu'elle prendrait part à davantage de cercles d'appartenance ?
- Dans quelle mesure la multi culturalité, conséquence des migrations interrégionales et de la prégnance des réseaux ethniques et de parenté, est-elle un facteur d'intégration régionale, de régulation et de paix et de sécurité ?

3.3. Citoyenneté

- la mobilité entraîne-t-elle une nouvelle conception du territoire, en élargissant l'échelle de référence identitaire que celle-ci contient ?
- La circulation des personnes favorise-t-elle l'émergence et/ou la consolidation d'une identité et d'une citoyenneté régionale ?
- L'octroi de plusieurs nationalité et le jeu entre celles-ci opérés par les migrants révèlent-ils des recompositions identitaires singulières ?
- Existeraient-ils différents niveaux de citoyenneté qui se chevauchent, s'interpénètrent et/ou entrent en conflit entre eux ? Une pluri citoyenneté en somme ?

3.4. Coopération transfrontalière : plus value de notre approche

L'idée force, qui fera office de gageure et sous-tendra les deux études est que la coopération transfrontalière, qui est un effet autant qu'un vecteur de la libre circulation des personnes et des biens favorise l'intégration régionale et de ce fait contribue à la prévention et la gestion des conflits. On appuiera donc les initiatives d'intégration régionale « par le bas », qui doivent sinon montrer la voie au moins être prises en compte par les initiatives menées « par le haut ». Il s'agira de contribuer à l'articulation entre les deux dynamiques qui aujourd'hui s'expriment parallèlement. La coopération transfrontalière s'avère un champ d'étude intéressant car c'est un laboratoire social où se recomposent les identités. En cela, elle donne dans une certaine mesure un avant goût des enjeux de demain

IV. Finalités et aspects opérationnels

4.1. Déroulement de l'étude

L'exécution de l'étude sur les mutations démographiques et socioéconomiques ainsi que celle concernant la recherche action sur la libre circulation des personnes et des biens seront étroitement associées, dans leur déroulement comme dans leurs résultats, à la conduite de cette étude. La première apportera des données et des informations sur les évolutions en cours, leurs causalités pour mieux décrypter les parcours de migrations ou de transits économiques. La seconde tendra à influencer sur ces évolutions, à les infléchir dans le sens de la coopération transfrontalière, et donc de l'intégration régionale et de la prévention et la gestion des conflits.

Quatre étapes rythmeront successivement la production de cette étude :

- La réalisation d'une pré recherche bibliographique à même de compléter les informations déjà disponibles sur ces problématiques. Au cours de cette pré recherche, un référencement des acteurs clés et des principaux protagonistes ayant partie liée avec ces enjeux ou ces thèmes, sera également initié. Une série d'entretiens auprès d'institutions nationales (ministères du commerce, directions des douanes, ministères de l'intérieur, etc.) et d'organismes internationaux concernés ou spécialisés sur ces questions (OIM, CIRAD, ISRA, UICN, CSAO/OCDE, etc.) clôturera cette première phase ;
- La formulation d'un protocole de recherche, suivie d'une contractualisation avec les instituts partenaires. L'accent sera mis sur des partenariats avec des structures de recherche (INEP), des *think tank* (FOPRADD), des universités implantés dans les pays d'étude, des partenaires au développement (GTZ, USAID, AFD, SNV, etc.) mais également avec des organismes scientifiques européens et des institutions internationales (FNUAP, UNESCO) ;
- La réalisation du projet de recherche au cours duquel se succéderont les phases d'enquêtes de terrain, de recensement des acteurs clés, d'analyse des données collectées, de partage avec les partenaires scientifiques et de rédaction. Outre les organismes sus mentionnés, seront également mis à contribution sous la forme de stage de fin d'étude, de consultation ou de prestation de services, l'expertise de chercheurs en donnant la priorité à ceux et celles originaires du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la Gambie et disposant au minimum d'un haut niveau universitaire pluridisciplinaire (maîtrise, master 2 ou thèse) ;
- La finalisation de l'étude et la définition d'une stratégie de restitution partagée et validée en accord avec le partenaire financier et les partenaires scientifiques.

4.2. Résultats attendus

Cinq résultats principaux eux-mêmes corrélés aux finalités de l'étude 1 et de la recherche action sur la libre circulation des personnes et des biens, sont attendus:

- Développer des supports d'information et communication pour promouvoir notamment la responsabilisation citoyenne des communautés frontalières ;

- Initier des concertations sur la base de l'analyse produite, notamment au travers des problématiques soulevées par les questions d'identité et de citoyenneté communautaire ;
- Interpeller les institutions sous régionales concernant l'applicabilité du protocole relatif à la libre circulation des personnes et des biens, au droit de résidence et d'établissement ;
- Evaluer tout au long du processus l'impact des recherches actions et des dialogues initiés sur l'ajustement des politiques et des pratiques relatives à la libre circulation des personnes et des biens ;
- Initier des actions en rapport avec la politique communautaire de la CEDEAO traitant des migrations et de la libre circulation des personnes et des biens.